



SICAV PORTEURS D'ESPÉRANCE

Un outil au service des instituts partageant les mêmes objectifs financiers et extra-financiers

Et souhaitant aider **CORREF&COMPAGNIE** à financer ses missions.



Inform les congrégations des différentes étapes, objectifs, et limites.



A chaque étape, un accompagnement personnalisé et dédié.



Partager les meilleures pratiques en s'inspirant des initiatives déjà mises en place.

« Prendre soin des religieux, une responsabilité et une solidarité à partager entre instituts »

C'est avec cette conviction que la Corref a créé en juin 2024 l'association **CORREF&COMPAGNIE** avec un double objectif :

- aider les instituts fragiles ou en fin de vie à prendre soin de leurs membres jusqu'au bout,
- permettre à leurs responsables de prendre les meilleures décisions possibles quant à l'avenir de l'institut lui-même.

CORREF&COMPAGNIE suscite la prise de conscience de ses membres en leur proposant un état des lieux complet (gouvernance, immobilier, œuvres, économat, finances...)

CORREF&COMPAGNIE propose les services et les conseils de professionnels qualifiés dans ces différents domaines afin de construire ensemble des solutions sur mesure et adaptées à chaque institut.

CORREF&COMPAGNIE, par son lien avec la Corref°, permet et encourage la mutualisation des moyens entre instituts, et développe la collaboration avec des laïcs.

° Les 2 structures sont autonomes, mais la Corref est membre de droit et garante de la mission donnée à Corref et Cie.

Comment soutenir l'association ?

❖ Par le don financier occasionnel ou régulier

Don par chèque à l'ordre de « CORREF ET COMPAGNIE »

Don par virement bancaire

❖ Par l'investissement dans la SICAV Porteurs d'Espérance

Cette SICAV est un produit financier de partage qui permet à un investisseur de soutenir les actions d'une structure non lucrative (fondation, association...) tout en restant propriétaire de son investissement.

En savoir + Pages suivantes

Votre interlocuteur :

Anne de Richecour
annederichecour@corref.fr

CORREF ET COMPAGNIE
3, rue Duguay-Trouin
75006 Paris

Votre interlocuteur :

Laurent Le Baron
Son numéro : 01 53 40 20 20
Son mail : llebaron@meeschaert.com

Ou votre gérant privé si vous détenez déjà un compte chez Meeschaert

La SICAV Porteurs d'Espérance

- ❖ **INVESTIR** une partie de ses réserves dans le respect de ses principales missions grâce au cahier des charges éthique de la SICAV et de ses instances qui veillent au bon respect de la charte financière et éthique.

- ❖ **BENEFICIER** d'une gestion financière robuste car supervisée à la fois par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et par le Conseil d'Administration de la SICAV qui rencontre régulièrement les équipes de gestion (gérants et analystes ISR/éthique de Mandarine Gestion) pour faire le point sur les perspectives de marché, l'allocation cible, les performances et les risques. Les coûts financiers de la SICAV sont aussi parmi les plus compétitifs du marché.

- ❖ **ECONOMISER** du temps en s'inscrivant dans un collectif d'investisseurs aligné, tout en restant parfaitement autonome. Les investisseurs ne connaissent pas le montant souscrit par les autres et la liquidité de la SICAV est quotidienne.

- ❖ **SOUTENIR** les missions de **CORREF&COMPAGNIE** tout en restant propriétaire de son investissement et de sa performance



Performance sur 5 ans (en vert) de la part la plus ancienne de la SICAV (part C)

**Parts dédiées à Corref & et Cie :
P et PI**





FOCUS SUR LE MÉCANISME DE LA **SICAV DE PARTAGE** PORTEURS D'ESPÉRANCE

Parts P et PI

Focus sur la SICAV Porteurs d'Espérance - 1/3

❖ Genèse

Produit financier créé en 2018 pour répondre à la recherche d'une solution d'investissement initiée par la Fondation Notre-Dame pour valoriser ses réserves.

Solution doublée d'un dispositif de partage, outil de collecte de dons complémentaire aux dispositifs plus classiques (dons, legs, bénéfice de contrat).

❖ Réalisation

Une allocation diversifiée entre les marchés Actions et Taux en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Une gouvernance de la SICAV, indépendante de la société de gestion (Mandarine Gestion), qui assure le contrôle du gérant d'actifs et le suivi de sa performance et des risques

Un comité éthique, composé d'experts d'horizons variés, définit la politique extra-financière à l'aune de l'enseignement social de l'Eglise et en assure la bonne application dans les investissements de la SICAV au service du Bien Commun.

❖ Evolution

Un actif de la SICAV supérieur à 50 M€ et une performance solide

L'ouverture à une pluralité de causes et organisations bénéficiaires, notamment depuis juillet 2024 : [l'association CORREF&COMPAGNIE](#).

⇒ *Actions : ratio moyen 30% (max 50%) - Solde : produits de taux ou monétaire*

⇒ *Autour des trois principaux outils évoqués par Mensuram Bonam :*

- . les exclusions,*
- . les perspectives d'amélioration des entreprises et,*
- . l'engagement actionnarial, si possible collaboratif.*

NOTA : prendre place dans l'écosystème Porteurs d'Espérance a permis à Corref&Cie de gagner du temps (plutôt que de devoir constituer un capital de départ important) et de bénéficier d'un bon historique de performance .

Focus sur la SICAV Porteurs d'Espérance - 2/3

Allier investissement, partage financier et partage de valeurs

❖ Pour l'association CORREF&COMPAGNIE

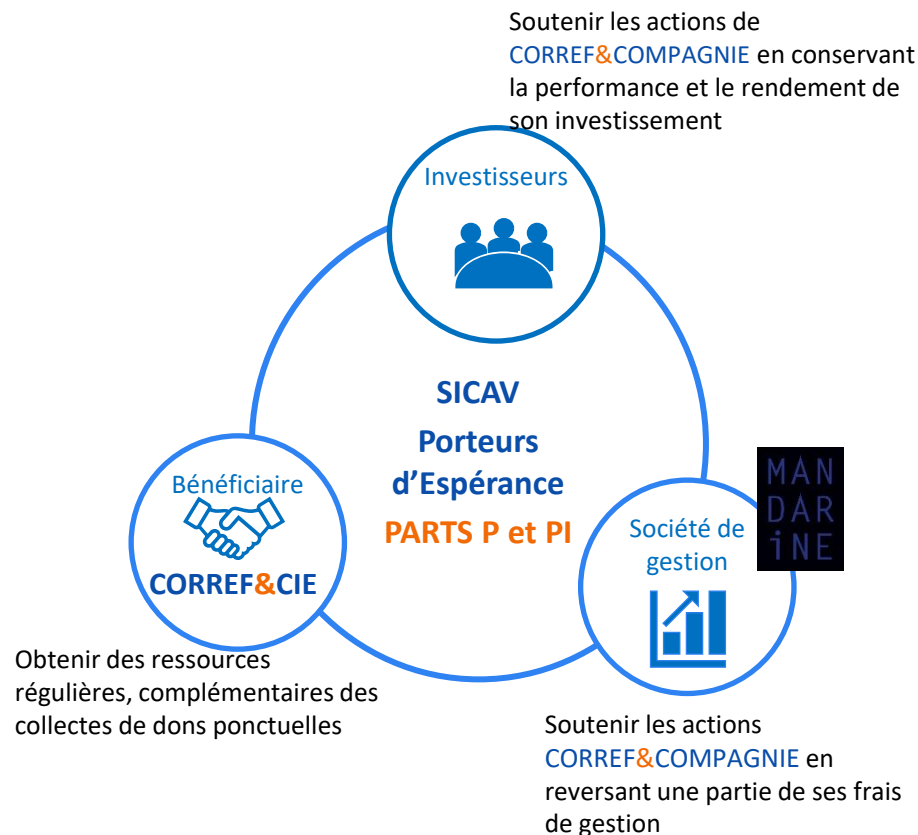
Investir dans une solution prenant en considération les valeurs liées à ses missions.
Disposer d'un outil complémentaire de collecte.

❖ Pour le souscripteur (l'investisseur)

Permettre par son investissement qu'un don soit réalisé à CORREF&COMPAGNIE

❖ Pour la société de gestion (Mandarine Gestion)

Accompagner les investisseurs et contribuer aux actions menées par CORREF&COMPAGNIE en lui versant sous forme d'un don, 50% de ses frais de gestion (calcul sur l'encours total des parts P et PI).



Focus sur la SICAV Porteurs d'Espérance – 3/3

Comment investir ?

- ❖ La souscription peut être réalisée chaque jour ouvré auprès:
 - de votre établissement habituel en lui indiquant l'ISIN de la part que vous souhaitez souscrire (ci-dessous).
 - de Meeschaert Gestion Privée sur votre compte ouvert (voir avec votre gérant privé habituel) ou à ouvrir (voir page suivante) en vous adressant à : Laurent Le Baron au 01 53 40 24 32 - llebaron@meeschaert.com

NOTA : pour toute souscription chez Meeschaert Gestion Privée, vous bénéficiez d'une absence de droits de garde et frais de transaction

❖ Les parts dédiées à CORREF&COMPAGNIE	Part P – ISIN : FR001400R0A4 à partir de 1 €	Part PI – ISIN : FR001400SVU5 à partir de 100 000 €
Frais de gestion et autres frais administratifs	1,20 % TTC - Taux maximum	0,80 % TTC - Taux maximum
Partage annuel (don)	50% des frais de gestion nets de frais	
Liquidité	Quotidienne (jours ouvrés) – Centralisation des ordres avant 12h	
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation (pas de revenus distribués)	

Pour vous informer sur les principales caractéristiques de ce fonds, et en particulier sur son «Profil de risques», nous vous invitons à prendre connaissance de son prospectus et son Document d'information Clé pour l'investisseur (DIC) sur le site internet de Mandarin Gestion - www.mandarine-gestion.com.

ANNEXE - Ouvrir un compte-titres chez Meeschaert Gestion Privée

TEMPS 1 - Fournir les pièces suivantes pour l'EER (Entrée En Relation) :

Pour la Congrégation :

- Les statuts à jour
- L'avis de SIREN si existant
- Publication au JO (si c'est une Congrégation déclarée)
- Les comptes sociaux
- Le procès-verbal ou tout document officiel nommant le ou les représentants légaux de (S'ils ne sont pas statutairement désignés) afin de définir les droits d'actions de chacun sur les comptes de la congrégation.
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom de la congrégation
- *Facultatif : Le numéro LEI de votre institut (il sera nécessaire pour réaliser toute opération d'investissement en titres vifs – actions et obligations)*

Pour les représentants légaux :

- La copie de la pièce d'identité en cours de validité du ou des représentants légaux.
- Le recueil de signatures (fourni par Meeschaert Gestion Privé) complété et signé par le ou les représentants légaux (facultatif)
- *Facultatif : Un justificatif de domicile de moins de trois mois du ou des représentants légaux de la congrégation.*

TEMPS 2 – Compléter et signer :

- Les fiches « Contact » (il s'agit du résumé des informations propres à la congrégation et à chacun des représentants légaux). UN seul PDF peut être compilé avec les fiches contacts de la PM + les représentants
- Le Profil d'investisseur de la Congrégation

TEMPS 3 – Ouverture du compte et premières opérations suite à l'EER :

- Après validation de la complétude du dossier par nos services, une ouverture de compte vous sera adressée à nous retourner complétée et signée.
- Au retour de la signature, le RIB lié à votre compte vous est envoyé afin que vous puissiez réaliser les virements de fonds (joindre un justificatif d'origine des fonds) ou de titres et passer les premiers ordres d'investissement.